



M A I R I E D E M O U R E N S

Le Bourg 33410 MOURENS

Tél. : 05.56.61.98.24 – mairie.mourens@wanadoo.fr – www.mourens.fr

NOTE SUR LE BUDGET PREVISIONNEL 2021

Cher(e)s administré(s),

À la suite du vote du budget le 9 avril dernier, je vous communique les principales orientations pour 2021, à savoir :

1) Taxes

- Suppression de la taxe d'habitation : la commune ne reçoit plus la taxe d'habitation et le montant qui aurait été initialement perçu est entièrement compensé par l'Etat cette année ;
- Taxes foncières sur le bâti : La commune n'augmente pas le taux de la taxe en 2021. Toutefois la part de la Communauté des Communes passera en 2021 de 1% à 1,4% ; la commune de Mourens a voté contre cette augmentation.
- Taxes foncières sur le non bâti : la commune n'augmente pas le taux de la taxe en 2021.

2) Endettement

- La Commune continue de rembourser jusqu'en 2024, le seul prêt souscrit en 2015 pour le financement d'un programme de travaux (notamment les travaux de la première tranche de rénovation de l'Eglise), d'un montant de 120.000 €, au taux de 1.70 %. L'annuité annuel s'élève à 12.946 €

3) Investissement

Les investissements prévus au budget 2021, tels que votés par le conseil municipal, seront réalisés sans emprunts, grâce aux subventions obtenues et à notre capacité d'auto-financement. Tout ceci sans dégrader notre trésorerie.

Le budget voté est prévisionnel. C'est-à-dire, que certains projets inscrits peuvent ne pas être réalisés, réalisés en partie ou reportés dans le temps. De même, des investissements non prévus et jugés nécessaires peuvent être faits en cours d'exercice en modifiant le budget via une délibération du conseil municipal.

Vous trouverez en annexe une note de synthèse qui détaille les principaux postes de recettes et de dépenses tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne lecture.

Monsieur le Maire,
Philippe PORTEJOIE

